

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Quartidi 14 Prairial, an V.

(Vendredi 2 Juin 1797).

Formation d'un camp de quarante mille Prussiens sous Varsovie, et d'un de soixante mille sur les frontieres de la Silésie. — Précis des décrets rendus par le corps législatif de la république cispadane. — Arrestation, dans un des cantons suisses, d'une troupe de révolutionnaires italiens qui vouloient y planter l'arbre de la liberté. — Annonce officielle de l'acceptation de Barthelemy à la place vacante de membre du directoire.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

POLOGNE.

De Cracovie, le 30 avril.

On vient de nous assurer que les Prussiens font tracer un camp de 40,000 hommes sous Varsovie, & un pareil de 60,000 sur les frontieres de la Silésie, & depuis quelques jours un corps de 50,000 hommes s'est approché des frontieres de la Lithuanie.

Toute l'armée prussienne marche sur Varsovie, où chaque individu est obligé de payer à la premiere demande deux florins.

I T A L I E.

Extrait d'une lettre de Vicence, du 4 mai.

Nous sommes devenus libres comme les autres villes de la Lombardie; c'est-à-dire que nous sommes régis par des autorités qui ont été établies sous les auspices des armées françaises, & que nous avons renoncé à la domination vénitienne. Ce changement s'est fait ici d'une manière tout-à-fait passive. Nous n'avons imité ni l'exemple des bergamasques, ni celui des Véronois; nous n'avons point suivi l'esprit révolutionnaire; mais, en revanche aussi, nous ne nous sommes pas vus forcés par les bombes & les boulets à accepter cette liberté; nous nous sommes laissés aller au cours des événemens; nous avons reçu les Français, non en libérateurs que nous avons appelés, mais en amis puissans qu'il faut respecter. Nous attendrons patiemment le sort de notre ancienne capitale (Venise), qui présentement se trouve bloquée par l'armée française: toute communication entre elle & nous est absolument interrompue. Au moyen de cette conduite, & en nous prêtant aux circonstances, nous jouissons d'une parfaite tranquillité.

D'Ancône, le 7 mai.

Les révolutionnaires assurent que le général Buonaparte leur a donné les plus grandes espérances; qu'il leur a dit de manifester leur vœu pour l'indépendance d'une manière non équivoque, & qu'alors la république cispadane

acceptera la réunion d'Ancône. En conséquence, on recueille ici les voix de ceux qui sont pour l'indépendance. Les personnes qui ne veulent point changer de gouvernement, ou qui craignent de se compromettre, s'en vont à la campagne. Ancône décidera aussi du sort de la Marche & du duché d'Urbin.

De Bologne, le 7 mai.

Le corps législatif de la république cispadane, depuis son installation, n'a gueres fait que des décrets de constance & en quelque sorte préparatoires. Il a décrété entre autres choses, l'envoyer deux députés au général Buonaparte, pour le féliciter de ses victoires. Il semble qu'il auroit dû se borner à décréter que le directoire enverroit des députés au général. Le conseil a aussi décrété que ses résolutions seroient rendues publiques, d'après ce que les secrétaires communiqueroient à un rédacteur désigné. Il a suspendu la vente des biens ecclésiastiques; il a décrété que la garde du directoire ne seroit composée que de citoyens cispadans, & il a nommé deux commissions chargées d'examiner les plans qu'on a proposés pour arranger les salles du corps législatif, & pour déterminer les fonctions qui appartiennent aux municipalités.

S U I S S E.

Extrait d'une lettre de Bâle, du 6 mai.

Berne a été, dit-on, désignée comme le siége du congrès pour la conclusion définitive de la paix; mais il y a beaucoup de raisons de douter que cette désignation s'effectue. Le gouvernement de Berne sent trop, d'un côté, le prix de sa tranquillité actuelle, & l'avantage de conserver la simplicité helvétique à l'abri de la contagion de mœurs étrangères; d'autre part, les inconvéniens attachés au séjour d'un grand nombre de diplomates, avec des suites nombreuses & brillantes, ainsi qu'aux intrigues de toute espece qui en résultent, &c. Ainsi, il n'est pas apparent qu'il y donne volontiers les mains. D'ailleurs Berne, ville peu grande à proportion de sa population, n'offrirait qu'à peine les logemens nécessaires pour tant de personnes de rang & pour le train qu'elles amènent. Enfin, sa situation n'est nullement favorable, faute de stations & d'arrangemens pour les postes, à la

prompte expédition des estafettes & des couriers. Il est certain qu'à tous égards Bâle seroit plus convenable ; mais on assure que le ministère de Vienne a formellement rejeté la proposition d'y assembler le congrès.

Il semble que la confédération helvétique, si paisible, si amie du repos & de la modération, ne puisse éviter, qu'à peine, de partager plus ou moins les effets du tourbillon révolutionnaire. On apprend du bailliage italien de Mendrisio, qu'une troupe de révolutionnaires lombards, venant de Como, s'étoient portés dans un des villages suisses de ce bailliage, amenant avec eux un prétendu arbre de liberté, qu'ils avoient intention d'y planter après avoir fraternisé avec les habitans. Mais le bailli de Pendoit, bâlois de naissance, croyant que le gouvernement républicain peut exister sans nouveautés de cette espèce, fit sonner sur-le-champ le tocsin ; les habitans aussi-tôt rassemblés, entourèrent ces hôtes qu'ils n'avoient pas invités, & qui leur apportoient des principes ou des conseils dont ils croyoient n'avoir pas besoin ; ils les ont tous faits prisonniers sans qu'il y ait eu du sang répandu. D'après un ordre des représentans suisses, qui résident à Lugano, ils ont été reconduits ensuite jusques sur la frontière ; & là ils ont été remis en liberté, avec une exhortation sérieuse de n'y plus revenir. Le canton d'Uri qui avoisine le bailliage de Mendrisio, y a fait passer des troupes auxiliaires par le mont Saint-Gothard ; & au moyen de ces précautions, l'on croit qu'il ne sera point donné d'autres suites à cette affaire.

H O L L A N D E.

De la Haye, le 25 mai.

La convention nationale s'est formée le 20 en comité général à 6 heures du soir ; & ayant ensuite rendu sa séance publique, elle a discuté l'importante question de l'abolition de la traite de noirs ; différens membres ont prononcé de longs discours à cet égard, mais enfin il a été décidé à l'appel nominal qu'il ne seroit rien fixé dans la constitution relativement à cette abolition.

Une lettre du Cap de Bonne-Espérance, en date du mois de janvier, nous confirme la nouvelle de la déclaration de guerre de Tippou-Saïb aux anglais. Il ne restoit plus à cette époque de troupes anglaises au Cap, qu'environ 2000 hommes, le reste avoit été embarqué, & étoit parti pour les Grandes-Indes.

Le bruit court ici que la commission diplomatique vient de nommer le citoyen Vosvan Steenwyck, membre de l'assemblée nationale, à la place du citoyen Meyer, ministre batave à Paris. Cette nomination doit néanmoins être confirmée par l'assemblée. On ignore jusqu'ici quels peuvent être les motifs du rappel du cit. Meyer.

B E L G I Q U E.

Extrait d'une lettre de Bruxelles, le 10 prairial.

Pendant que vous jouissez des bienfaits des loix constitutionnelles dans toute leur plénitude, nous sommes toujours soumis au caprice des loix révolutionnaires. Si l'on veut que nous soyons réunis de cœur à la république française, il faut au moins que nous y soyons réunis par des avantages de la liberté. Mais ce que les agens du pouvoir dans ces malheureux départemens entendent le moins, c'est la liberté ; & de toutes les libertés, celles qu'ils craignent le plus c'est la liberté de la presse. Les décrets ne sollicitoient avec tant d'acharnement vos Louvet &

vos Chénier contre les journalistes, & que l'opinion repoussée avec le mépris que méritent de tels législateurs paroissent avoir ici leur funeste influence. Croiriez-vous que deux de nos imprimeurs, Braecknoyer & Haes, ont été arrêtés, sur la réquisition du commissaire du directoire, & traduits devant le tribunal criminel, pour avoir publié dans leurs journaux des préliminaires de paix tels qu'ils les avoient trouvés dans les gazettes d'Allemagne. Le jury les a déclarés hors d'accusation à l'unanimité, ce qui n'étoit pas douteux ; mais deux citoyens n'en ont pas moins été arbitrairement & illégalement arrêtés, incarcérés & vexés, sans pouvoir réclamer d'indemnités, &c.

F R A N C E.

De Paris, le 13 prairial.

On prétend que M. Cabarrus est arrivé ici, chargé, comme nous l'avons annoncé, d'une mission particulière du gouvernement espagnol.

Quelques journalistes annoncent que le directoire vient de donner à Buonaparte le commandement en chef des troupes du Midi. Cette nouvelle nous paroît très-peu vraisemblable. Il est difficile de croire que Buonaparte quitte ainsi son armée pour cette mission, lorsque les affaires de Venise ne sont pas encore terminées ; lorsque surtout il ne faut rien moins que le poids de son nom & de son autorité pour contenir les divisions intestines dont l'Italie est menacée.

L'exécution de Babeuf & de Darthé a eu lieu à Vendôme le 8, & a attiré une grande affluence. La plupart des accusés mis en liberté en sont déjà partis.

On lit dans quelques-uns de nos journaux que les matelots des vaisseaux anglais qui étoient à Gravesend se sont révoltés & se sont rendus maîtres des forts de cette ville. Les journaux anglais, jusqu'au 20 mai, n'en disent rien.

Un nouveau courrier, arrivé de Gènes, a annoncé que l'insurrection y a été promptement calmée par les sages & fermes mesures du gouvernement. Les charbonniers, réunis aux gens du port & à la grande majorité du peuple, sont venus au secours du gouvernement. Une troupe de populace, dans laquelle se trouvoient beaucoup d'étrangers, sont allés délivrer les forçats ; ce sont ceux-ci qui, ennemis naturels de tout gouvernement, ont commis tous les excès de la malheureuse journée du 22. Il y a eu en plusieurs quartiers divers combats qui ont coûté la vie à beaucoup de monde, entr'autres à un Doria, de la famille de ce nom, forcené jacobin qui commandoit les insurgés. Quelques Français ont été trouvés, dit-on, parmi les morts. On ne connoît pas encore les détails des violences qui ont été commises, & l'on espère qu'il n'y aura pas eu un grand nombre de victimes. Nous sommes très-persuadé que notre gouvernement aura donné les ordres les plus précis à ses commandans & à ses agens en Italie de faire tous leurs efforts pour protéger le gouvernement génois contre toute attaque du même genre. Il y a lieu de croire que des nouveaux républicains de Milan sont venus souffler à Gènes le poison du jacobinisme.

Avons-nous besoin de révolutions au-dehors ?

Les préliminaires de la paix sont signés ; le calme est

annoncé à l'Europe ; & cependant des états, jusqu'ici paisibles, sont livrés à l'incendie révolutionnaire. Tout-à l'heure c'étoit Venise ; aujourd'hui c'est Gênes ; demain ce sera peut-être Rome, Florence, ou Turin. Tous ces fleaux naissent sous les pas de nos armées qui reviennent victorieuses. S'occupe-t-on d'éteindre un embrasement si général ? en favorise-t-on les progrès ? Quand nous annonçons la révolution terminée parmi nous, est-ce avec cette cruelle restriction qu'elle va commencer parmi les autres peuples ? N'avons-nous plus de regrets à exprimer, lorsque le théâtre des massacres est transporté de Paris, de Marseille, à Verone, à Gênes ? Sommes-nous des hommes ? le malheur d'autres hommes peut-il être l'objet de nos combinaisons ? Nous parlons souvent avec horreur de nos loix révolutionnaires : ah ! notre politique l'est mille fois davantage ; elle a toute la fureur qu'elle pouvoit avoir du tems de Robespierre.

Quoi ! faut-il arrêter, me dira-t-on, les mouvemens spontanés des peuples vers la liberté ? Spontanés ! le sont-ils ? peuvent-ils l'être, quand nous sommes si près d'eux ? Ou nous sommes étrangers à ces mouvemens ; & alors pourquoi ne contenons-nous pas ces troubles ? ou nous les favorisons ; & comment, dans ce cas même, n'en éloignons-nous pas les horreurs ? Est-ce de notre aveu que la nouvelle république répand au loin ses manifestes d'insurrection, démontre aux peuples voisins les vices de leur gouvernement ? En proclamant l'indépendance de cette république, n'avons-nous conservé aucuns droits de lui faire respecter la paix de l'Italie ? Rien ne se ressemble davantage que les proclamations de la république lombarde & celles de quelques-uns de nos généraux. Si le sénat de Venise fut parjure & homicide, punissez le sénat de Venise ; mais nous n'avons pas le droit de l'inquiéter parce que sa constitution est une aristocratie cimentée depuis tant de siècles.

L'alarme se répand au loin ; elle a déjà pénétré dans les cantons suisses, que l'orage semble environner de tous côtés. Laissez encore quelque tems les séditions s'organiser & se préparer dans un foyer commun, & il ne sera plus possible de les arrêter. C'est une cruelle manière de nous venger des maux que nous a faits la révolution, que de les répandre autour de nous & sur ceux même qui ne nous avoient point offensés. Loin de nous absoudre aux yeux de l'Europe, de tant d'excess, de tant de crimes qui souillent notre histoire, nous ne faisons qu'étendre cette tache de sang qui nous accuse.

Si nous sommes dévorés de cette vaine gloire d'être imités par d'autres peuples, que ce soit au moins dans cette époque où nous sommes parvenus après tant d'orages & où nous voulons nous arrêter ; que ce ne soit pas dans nos jours d'horreur. Toutes ces colonies de nouveaux jacobins que nous rassemblons au-dehors, augmentent les forces de cette faction qui nous menace encore & qu'il ne faut pas croire éteinte parmi nous. Ce sont de nouveaux freres que nous lui donnons, & à nous de nouveaux ennemis qu'il faudra peut-être combattre. Le centre des agitations politiques qui bouleverseront l'Europe, va se trouver bientôt dans quelque obscur souterrain, où se rassembleront les nombreux survivans de Babeuf.

Au moment où nous présentons l'olivier, que notre contenance ne soit plus menaçante. Nous venons arriver de près le moment où notre diplomatie perdra ce caractère hostile & révolutionnaire. Un homme qui a déjà mérité

l'estime de l'Europe & celle de la patrie, va sans doute se dévouer au soin de maintenir le repos de l'un & de l'autre. O Barthelemy ! combien vous êtes attendu !

LACRETELLE le jeune.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen BARBÉ-MARBOIS.

Séance du 12 prairial.

Le président donne lecture d'un message du directoire exécutif, sur le produit des postes & messageries.

Un secrétaire donne lecture au conseil de deux autres messages sur le produit du droit d'enregistrement & sur l'état actuel des finances.

Le conseil arrête que ces messages seront renvoyés à la commission chargée d'examiner l'état des finances.

Sur le rapport de Bréard, le conseil approuve une résolution du 8 nivôse, qui supprime les rations de fourrages attribuées aux officiers d'artillerie de la marine.

Sur le rapport de Rallier, le conseil approuve une résolution relative aux réparations des digues, ponts & canaux qui défendent la commune de Cayeux des invasions de la mer.

Depeyre prononce un très-long discours sur la contribution foncière de l'an 5 ; il trouve que cette contribution avoit été assez élevée en la portant, pour les années précédentes, au cinquième du revenu, & qu'il ne falloit pas la porter au quart pour l'an 5. Il pense qu'elle est mal répartie, & que ce vice s'applique également à la contribution mobilière. Il pense aussi que la cotisation par tête auroit dû être préférée.

Le conseil ajourne à demain.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen PICHEGRU.

Séance du 13 prairial.

Le directoire exécutif adresse un message au conseil par lequel il lui annonce qu'il vient de recevoir une lettre du citoyen Barthelemy, ambassadeur de la république en Suisse, qui a accepté la place à laquelle les suffrages du corps législatif l'ont porté.

Le conseil ordonne l'insertion au procès-verbal.

Par un autre message, le conseil reçoit du directoire, un mémoire du citoyen Raymond, commissaire du gouvernement à Saint-Domingue, sur l'état de cette colonie. Ces dépêches ont été apportées par une corvette qui a échoué près de Brest ; l'équipage a été sauvé.

Le mémoire de Raymond, porte en substance, que la culture qui étoit entièrement abandonnée lors de l'arrivée des commissaires du directoire à Saint-Domingue, y est dans un état florissant : le moyen que ces commissaires ont employé c'est d'avoir affermé les habitations aux negres.

Ce mémoire a donné lieu à une longue & importante discussion. Bourdon a parlé le premier ; il a dit que le système d'expropriation adopté par les commissaires du directoire exécutif, étoit maintenant avoué par eux-mêmes ; Raymond s'en applaudit comme hier le ministre de la marine s'applaudissoit de son marché de farines. Les negres, dit-on, travaillent ; mais on ne paye pas des blancs parce qu'ils sont exterminés : on dit que tout va bien parce que l'administration s'empare

tout ; les propriétaires fugitifs meurent de faim ; mais des secours abondans sont fournis aux freres & amis d'Europe. Bourdon demande que la discussion s'ouvre à l'instant sur les divers projets de résolution qui ont été présentés dans les dernières séances.

Vaublanc pense qu'il ne faut rien précipiter dans une affaire aussi importante ; comme Bourdon, il voit le système d'exproprier les blancs avoué par les commissaires du directoire ; il ajoute que *la Lourde* a amené en France le général Martial Baisse, qui a dit qu'à son départ la colonie touchoit au dernier terme du malheur ; les propriétaires étoient retournés sur leurs habitations ; ils demandoient, ils espéroient la loi d'amnistie ; on la leur avoit promise d'abord ; mais bientôt ce furent des mises hors de la loi que les commissaires prononcèrent ; la terreur s'empara des ames ; chacun vendit son bien pour ce qu'on voulut, & se réfugia sur des bâtimens, dont quelques-uns ont été pris par des corsaires.

Vaublanc parle aussi du reproche que Marec lui a fait dans quelques journaux de posséder, lui & sa famille, des propriétés à Saint-Domingue. Quoi ! dit l'opinant, parce qu'on sera colon, on ne pourra pas parler des colonies ; j'y consens, mais à une condition, c'est que jamais Bordelais ne pourra parler de Bordeaux ; un Marseillais, de Marseille ; un Parisien, de Paris.

Tarbé, qui a la parole, s'élève contre le droit d'établir un impôt & contre l'espece d'impôt qu'ils ont établi, & par lequel on est obligé de payer le quart du revenu brut ; il ajoute que le commissaire Giraud, qui a quitté Southonax & qui est revenu en France ; que le commissaire Leblanc qui y revenoit aussi, & qui est mort dans la traversée, ont dû apporter des renseignemens précieux ; ce dernier a formellement annoncé qu'il venoit accuser Southonax. Tarbé demande que le directoire soit tenu de fournir ces renseignemens au conseil.

Le même orateur dit ensuite qu'on a voulu faire entendre dans quelques journaux qu'on avoit parlé à la tribune de rétablir l'esclavage dans les colonies ; l'on a donc abusé de quelques expressions équivoques ; personne n'a formé ce vœu, personne ne pouvoit le former ; le conseil n'eût pas manqué de rappeler à l'ordre l'orateur qui eût porté ainsi atteinte à la constitution.

Nota. Nous ferons connoître demain la suite de ces débats. On a long-tems insisté pour que le conseil rapportât sur-le-champ la loi en vertu de laquelle le directoire a envoyé des commissaires à Saint-Domingue. Cette proposition a été fortement soutenue par Vaublanc, Bornes, Henri Larivière, Tarbé, & combattue par Garan-Coulon, Quirotte & Chapelain.

Sur la proposition de Dumolard, le conseil a renvoyé le tout à sa commission des colonies, ainsi que les projets présentés ces jours derniers, pour qu'elle lui soumette demain un nouveau projet sur l'ensemble des mesures à prendre relativement aux colonies.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen BARBÉ-MARBOIS.

Séance du 13 prairial.

Goupil-Prefelne propose de rejeter la résolution qui autorise la trésorerie à rectifier les erreurs de nom sur le grand-livre. Ces rectifications seroient un véritable ju-

gement ; or, il est contraire à la constitution, d'attribuer le pouvoir judiciaire à tout autre qu'aux juges.

Le conseil ordonne l'impression & l'ajournement.

Sur le rapport de l'Armagnac, le conseil approuve une résolution du 24 floréal, relative aux dépenses ordinaires du ministre des finances pendant l'an 5^e.

Dupeyre achève l'opinion qu'il avoit commencée hier sur la contribution foncière. Il répond aux objections qu'il craint qu'on fasse contre ce système de cotisation par tête qu'il a proposé. Il vote contre la résolution.

Le conseil reçoit la nouvelle que le citoyen Barthélemy a accepté la place de membre du directoire. Son courrier est arrivé ce matin à dix heures. Barbé-Marbois, en faisant part de son acceptation au conseil, dit que le courier lui avoit raconté que les Suisses se réjouissoient de sa nomination & s'affligeoient de son départ. Cet homme n'est resté qu'un jour à Bâle ; il a vu de vieux militaires & des magistrats verser des larmes à cette nouvelle, & ils parlent de son élévation comme d'un événement heureux pour tous, excepté pour ceux qui vont le perdre. Barthélemy doit partir le 15 ou le 16.

Bourse du 15 prairial.

Amsterdam... 60 $\frac{3}{8}$, 61 $\frac{5}{16}$ $\frac{5}{8}$.	Lausanne..... 1 $\frac{1}{2}$, 4 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$.
Idem courant... 58 $\frac{3}{8}$, 59 $\frac{3}{16}$.	Load... 25 l., 24 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.
Hamb..... 187 $\frac{1}{2}$, 185 $\frac{1}{2}$.	Inscrip. 27 l., 28 l. 7 s. $\frac{1}{2}$, 28 s. $\frac{1}{2}$.
Madrid..... 11 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{3}{4}$... 21 l. 15 s., 10 s., 22 l. 5 s., 22 l.
Mad. effect..... 14 l.	Bon $\frac{1}{4}$... 27 l., 24 l. 10 s. p.
Cadix..... 11 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.	Or fin..... 102 l. 10 s.
Cad. effect. 14 l., 13 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Ling d'arg..... 50 l. 10 s.
Gènes..... 92 $\frac{1}{2}$, 91 $\frac{1}{4}$.	Piastre..... 5 l. 5 s.
Livourne..... 101 $\frac{1}{2}$, 100.	Quadruple..... 79 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Bâle..... 1, 4.	Ducat d'Hol..... 11 l. 6 s.
Lyon..... $\frac{3}{4}$ perte.	Souverain..... 35 l. 15 s.
Marseille..... au pair.	Guinée..... 23 l. 2 s.
Bordeaux..... $\frac{1}{2}$ perte.	

Esprit $\frac{3}{8}$, 410 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 310 à 30 liv. — Huile d'olive, 1 liv 6 s. — Café Martinique, 2 liv. — Idem St-Domingue, 1 l. 17 s., 18 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 6 s., 8 s. — Sucre d'Orléans, 2 liv. 5 s. — Savon de Marseille, 18 s. 17 s. $\frac{1}{2}$. — Chandelle, 13 s. — Sel, 5 l.

PHILOSOPHIE DE L'UNIVERS ;

Rien de rien, rien sans cause, & rien qui n'ait effet.

seconde édition corrigée & augmentée. A Paris, de l'imprimerie de Dupont, rue de la Loi, n^o. 1231.

Nous avons annoncé la première édition de cet ouvrage de Dupont, de Nemours. Elle a été achetée, lue, louée & critiquée ; voilà le caractère des bons livres. On a trouvé dans celui-ci beaucoup d'esprit & d'imagination, une douceur & excellente morale, quelques idées hasardées & un-peu trop de théologie, qui, bien que tempérées par beaucoup de philosophie n'est pas du goût de ce moment-ci : car on paroît se diviser en deux partis, dont l'un veut de la philosophie sans aucune théologie, & l'autre de la théologie sans aucune philosophie. J'avois que si j'avois quelque goût pour la théologie j'aurois mieux celle du philosophe Dupont que celle du divin Thomas : mais en théologie comme en autre chose, il ne faut pas disputer des goûts.

La seconde édition de la *Philosophie de l'Univers*, a un grand avantage sur la première par les corrections & sur-tout les additions que l'auteur y a faites. Les principales additions sont des notes sur la *sociabilité et la moralité du loup, du regard et du chien sauvage ; & sur la moralité, l'intelligence ; les sciences et les institutions sociales des jourmis*. Ce simple énoncé des titres suffit pour exciter la curiosité.

Cette édition a encore le mérite d'être élégamment exécutée. SUPPLEMENT N^o. 8.